

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 10 DÉCEMBRE 2020

Président : Monsieur Didier FLEURY, Maire

Secrétaire de séance : Madame Justine CHENE.

Présents : Didier FLEURY , Carole MARTIN , Géraldine PILLON , Nicolas GALLET , Annie TEMPION , Laurent JANVIER , Timothée GOTHLAND , Bruno CUILLERAT , Frédérique CUCUEL , Justine CHENE , Alexis BERGER.

Absents : Néant

Monsieur le maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal d'accepter l'ajout de 2 sujets :

- Décision Modificative budgétaire
- Legs de Monsieur Robert COLIN

Approbation du compte rendu de la dernière séance.

1) Renouvellement du temps scolaire

Suite à un courrier reçu de l'Académie de Lyon, demandant de prendre une décision sur l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021, le Conseil décide de conserver la semaine à 4 jours.

2) Décision Modificative du budget

Suite à un mandat émis sur un mauvais compte en début d'année 2020, le Conseil accorde une décision modificative du budget afin de réémettre le mandat concernant l'attribution de compensation sur un compte correspondant.

3) Mise en stage de la secrétaire de mairie

Madame MILLON Stéphanie, actuellement secrétaire de Mairie contractuelle, passera stagiaire au 1^{er} janvier 2021.

4) Projet de création d'une salle des archives

La collectivité a pour projet de créer une salle d'archives dans les locaux de la mairie. Différents échanges ont eu lieu concernant les travaux à prévoir, les subventions que nous pourrions obtenir. La commission bâtiment se réunira pour étudier la faisabilité.

5) DECI (Défense Extérieur Contre l'Incendie)

La DECI est l'ensemble des aménagements fixes et pérennes susceptible d'être employés pour alimenter en eau les moyens de lutte contre l'incendie. Elle fait l'objet d'un pouvoir de police spéciale. Il est de la responsabilité du Maire d'assurer la fourniture de l'eau nécessaire aux secours pour éteindre les feux par la mise à disposition du PEI (Point d'Eau Incendie).

Le Conseil réalisera prochainement un plan de la commune avec les points d'eau disponible.

6) Legs de Monsieur Robert COLIN

Le Conseil, après en avoir été informé, décide de suivre les décisions de l'ancien Conseil Municipal concernant le legs, c'est-à-dire d'accepter les biens donnés à la commune.

Le Conseil accepte également de régler les frais de succession ainsi que les autres charges.

7) Questions diverses

Le Conseil échange sur :

- La conservation des pouvoirs de Police par Monsieur le Maire,
- GEMAPI, des documents concernant la compétence des eaux,
- Le changement des horaires de la Mairie, qui débiteront le 1^{er} janvier 2021,
- L'élection des Sénateurs qui a eu lieu en septembre dernier,
- L'élagage qui a lieu sur la commune actuellement,
- Les colis du CCAS,
- Le bulletin municipal.

Pour extrait

Cet extrait doit être affiché à la porte de la mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération

